

Edition incendies

INCENDIES DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Comprendre, prévenir, agir :
un dossier spécial sur les feux de forêt,
leurs conséquences et les réponses
du territoire.



PRÉVENTION :
les bons réflexes



RESPONSABILITÉS :
ce que dit la loi



**VICTIMES, ASSURANCES,
DÉMARCHES UTILES**



**ZOOM SUR
LE TERRITOIRE**

EDITO & SOMMAIRE

Chaque été, les Pyrénées-Orientales sont particulièrement exposées au risque incendie. Au-delà des flammes, ce sont des vies, des paysages, des habitations, des souvenirs et parfois même des activités économiques qui peuvent être bouleversés.

Ce numéro de Justice Mag a été conçu pour informer, sensibiliser et accompagner le public face à ce risque. Il propose des repères simples pour comprendre les incendies, adopter les bons réflexes, identifier les responsabilités possibles et connaître les démarches utiles en cas de sinistre.

Parce que mieux comprendre, c'est déjà mieux se protéger, ce magazine rappelle que chacun peut agir à son niveau : prévenir, alerter, respecter les consignes et accompagner les personnes touchées.

Bonne lecture.

SOMMAIRE

-  **3.** COMPRENDRE LES INCENDIES DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES
-  **4.** PRÉVENIR : LES BONS RÉFLEXES
-  **5.** QUE DIT LA LOI ? RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS
-  **7.** VICTIMES ET ASSURANCES : LES DÉMARCHES UTILES
-  **8.** LE TERRITOIRE FACE AU RISQUE INCENDIE
-  **9.** QUI AGIT QUAND LE FEU MENACE ?
-  **10.** JEUX ET QUIZ
-  **12.** CONTACTS UTILES

“

La justice protège,
l'information
prépare,
la solidarité
reconstruit.

”



EN CAS D'URGENCE

112

NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN

COMPRENDRE LES INCENDIES DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Un territoire exposé, un risque à mieux connaître.



1. Pourquoi notre territoire est exposé ?

Climat chaud et sec, vent, végétation, relief et fréquentation estivale : les Pyrénées-Orientales réunissent plusieurs facteurs favorisant la propagation rapide des feux.



2. Qu'est-ce qu'un feu de forêt ?

Un feu de forêt est un incendie qui se déclare et se propage dans un espace boisé, broussailleux ou herbacé. Il peut évoluer très vite selon le vent, la sécheresse et le terrain.



3. Des conséquences multiples

Au-delà des dégâts sur la nature, un incendie peut menacer les habitants, provoquer des évacuations, toucher les activités économiques et fragiliser durablement les paysages.

À RETENIR

- ✓ Un départ de feu peut prendre de l'ampleur en quelques minutes.
- ✓ La prévention et l'alerte rapide sont essentielles.
- ✓ Chacun a un rôle à jouer.

PRÉVENIR : LES BONS RÉFLEXES

Des gestes simples peuvent éviter de lourdes conséquences.



1. AVANT TOUT DÉPART DE FEU

- Respecter les consignes locales et les interdictions d'accès.
- Éviter tout usage du feu près de la végétation.
- Ne pas jeter de mégot en pleine nature ou depuis une voiture.
- Entretenir et débroussailler les abords lorsque c'est nécessaire.



2. SI VOUS CONSTATEZ UN DÉPART DE FEU

- Appeler immédiatement le **18** ou le **112**.
- Donner un lieu précis et décrire la situation.
- Ne pas chercher à intervenir seul si le feu progresse.



3. EN CAS D'ALERTE OU DE FEU PROCHE

- S'éloigner du secteur si l'évacuation est demandée.
- Ou se confiner selon les consignes des autorités.
- Fermer portes, volets et aérations si vous restez sur place.
- Ne pas encombrer les routes d'accès des secours.



À ÉVITER ABSOLUMENT



Barbecue sauvage



Brûlage de déchets verts



Feu d'artifice improvisé



Stationner sur des herbes sèches



URGENCE :

18 / 112

Un appel rapide peut sauver des vies et des territoires.

RÉPRESSION : LES PRINCIPALES INFRACTIONS

Quand les règles sont ignorées, la loi peut sanctionner.

1. La mise à feu volontaire



Provoquer intentionnellement un incendie constitue un **crime** ou un **délit** selon les circonstances. La destruction, dégradation ou détérioration d'un bien appartenant à autrui par incendie, lorsqu'elle crée un danger pour les personnes, est punie de **10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende**.

Lorsque les faits concernent des **bois, forêts, landes, maquis, plantations ou récoltes**, les peines sont aggravées.

Elles peuvent atteindre **15 ans de réclusion criminelle et 150 000 € d'amende** lorsque des personnes sont exposées à un risque de blessures graves ou lorsque des dommages irréversibles sont causés à l'environnement.

Sources



[Article 322-6 du Code pénal](#)



[Article 322-7 du Code pénal](#)

2. Feu involontaire



Un incendie peut résulter d'un comportement imprudent : mégot jeté, barbecue en zone sensible, feu allumé malgré une interdiction, matériel mal éteint, comportement dangereux.

Même **sans intention de nuire**, la responsabilité pénale peut être engagée si un incendie est causé ou si un danger est créé.

Les sanctions varient selon la gravité des dommages : blessures, destruction de biens, mise en danger d'autrui.

Sources



[Article 121-3 du Code pénal](#)



[Article 322-5 du Code pénal](#)

3. Non-respect des arrêtés préfectoraux



En période de risque incendie, le préfet peut :

- restreindre l'accès à certains massifs,
- interdire l'usage du feu,
- imposer des obligations spécifiques (débroussaillage, équipements, horaires).

Le non-respect de ces arrêtés constitue une infraction. Les sanctions peuvent aller de l'amende forfaitaire à des poursuites pénales selon la gravité des faits.

Sources



[Article L131-1 du Code forestier](#)



[Article L163-1 du Code forestier](#)

4. Interdictions essentielles à connaître



Il est interdit de fumer dans les bois et forêts et jusqu'à 200 mètres de celles-ci durant la période de risque.

Il est également interdit de brûler des déchets verts. Allumer un feu à l'air libre ou en zone interdite est sanctionné.

Le brûlage de déchets verts peut être puni d'une amende forfaitaire de 750 €.

Sources



[Prévention incendie 66 emploi du feu](#)

QUE DIT LA LOI ? RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

— “ —
*Prévenir, c'est
protéger.
Négliger, c'est
exposer.*
— ” —

Comprendre le cadre général sans entrer dans le détail technique.



1. La responsabilité de chacun

Un incendie peut résulter d'une imprudence, d'une négligence ou du non-respect de consignes de sécurité. Selon les cas, la responsabilité de l'auteur peut être engagée.



2. Les obligations en zone à risque

Dans les secteurs exposés, certaines règles locales peuvent imposer des précautions particulières, notamment en matière de débroussaillage, d'accès ou d'usage du feu. Il est essentiel de se renseigner auprès des autorités compétentes.



3. Quelles sanctions ?

Le non-respect des règles peut entraîner des sanctions administratives, civiles ou pénales. Plus les conséquences sont graves, plus les sanctions peuvent être lourdes.



4. Après le sinistre

Les victimes doivent conserver les preuves utiles, déclarer le sinistre dans les délais et signaler les faits aux services compétents. Une plainte ou une procédure d'indemnisation peut être engagée selon la situation.



À noter : les règles peuvent varier selon les secteurs et les arrêtés en vigueur.

VICTIMES & ASSURANCES

Les démarches utiles après un incendie

Après un incendie, les premières heures et les premiers jours sont essentiels. Connaître les bons réflexes vous aidera à protéger vos droits, faciliter l'indemnisation et être accompagné.

01



SE METTRE EN SÉCURITÉ ET CONSERVER LES PREUVES

Ne retournez pas dans les lieux sans autorisation. Prenez des photos et des vidéos des dégâts (bâtiment, biens, extérieurs) puis conservez les objets endommagés ainsi que les documents utiles (contrats, quittances, notices, factures, etc.).

02



DÉCLARER RAPIDEMENT LE SINISTRE À VOTRE ASSUREUR

Déclarez votre sinistre dans les délais prévus par votre contrat d'assurance. Privilégiez un envoi écrit (courrier recommandé ou déclaration en ligne) et décrivez précisément les faits et les dommages.

03



CONTACTER LES SERVICES UTILES ET SIGNALER LES DÉGÂTS

Selon la situation, contactez votre mairie, la préfecture, votre propriétaire ou le syndic afin de signaler les dégâts et obtenir les informations nécessaires.

04



RASSEMBLER LES JUSTIFICATIFS ET DEMANDER UN ACCOMPAGNEMENT

Rassemblez vos justificatifs : pièce d'identité, contrat d'assurance, photos, factures, etc. N'hésitez pas à solliciter un accompagnement auprès de France Victimes, de votre assureur, de votre mairie ou d'associations locales.



NUMÉROS UTILES

18

Sapeurs-pompiers

Incendie, secours, danger immédiat.

112

Numéro d'urgence européen

À utiliser si vous ne savez pas quel service joindre ou depuis un portable.

116 006

France Victimes

Écoute, information et accompagnement des victimes. Gratuit et confidentiel.

3039

Accès au droit

Information juridique et orientation vers un Point-Justice.

À RETENIR

- ✓ Sécurisez, documentez, déclarez.
- ✓ Respectez les délais de votre contrat.
- ✓ Demandez de l'aide : vous n'êtes pas seul.

PYRÉNÉES-ORIENTALES : UN TERRITOIRE SOUS VIGILANCE

Comprendre le risque incendie pour mieux s'en prémunir



Entre mer et montagne, les Pyrénées-Orientales offrent des paysages exceptionnels... mais un territoire particulièrement exposé aux incendies. Plusieurs facteurs naturels et humains se combinent et renforcent le risque.



Le risque incendie
TOUTE L'ANNÉE,
avec un pic en été.

POURQUOI SOMMES-NOUS EXPOSÉS ?



Chaleur et sécheresse

Des étés chauds et secs, des périodes de sécheresse de plus en plus longues, qui assèchent la végétation et les sols.



Vent et tramontane

La tramontane, vent sec et violent, peut attiser les départs de feu et favoriser leur propagation rapide.



Végétation méditerranéenne

Maquis, garrigues et pinèdes produisent une biomasse inflammable, qui brûle vite et intensément.



Relief et accessibilité

Un relief accidenté complique l'accès et les interventions, et accélère la propagation des feux par effet de pente.



Interface forêt-habitations

De nombreuses habitations sont situées au contact des espaces naturels, augmentant les enjeux humains et matériels.



Fréquentation estivale

L'afflux touristique et les activités de plein air multiplient les usages du territoire en période sensible.

CARTE DE VIGILANCE LOCALE



| | | | |
|--------------------------|--------------------------|---|---------------------|
| MODÉRÉ | ÉLEVÉ | TRÈS ÉLEVÉ | EXCEPTIONNEL |
| Faire preuve de prudence | Faire preuve de prudence | Autorisé de 5h à 13h, dispersion de mégots interdite, et communication téléphonique | Interdit |

Source : prevention-incendie66.com

À SAVOIR



La plupart des feux sont d'origine humaine, directement ou indirectement.



Les conditions météo peuvent faire évoluer le risque très rapidement.



La vigilance et les bons réflexes de chacun font la différence.

CONSULTEZ LA VIGILANCE LOCALE MÉTÉO FEUX DE FORÊT

La carte de la météo des feux de forêt vous informe en temps réel du niveau de vigilance par massif forestier dans les Pyrénées-Orientales. Elle indique le comportement à adopter selon le niveau affiché.

www.prevention-incendie66.com

QUI AGIT QUAND LE FEU MENACE?

UNE MOBILISATION COLLECTIVE, À CHAQUE ÉTAPE.

Face au risque incendie, de nombreux acteurs se mobilisent aux côtés des habitants. Chacun a un rôle complémentaire : protéger, secourir, informer, accompagner et permettre à la vie de reprendre son cours.



SAPEURS-POMPIERS / SDIS

En première ligne, ils luttent contre les incendies, protègent les personnes et les biens, secourent et organisent les opérations sur le terrain.



MAIRES ET COMMUNES

Au plus près des habitants, ils mettent en œuvre les plans communaux de sauvegarde, informent la population, mettent à l'abri et coordonnent les moyens locaux.



PRÉFECTURE ET SERVICES DE L'ÉTAT

Ils anticipent, évaluent le risque, déclenchent les dispositifs d'alerte et de soutien, et mobilisent les moyens nécessaires à grande échelle.



FORCES DE L'ORDRE

Elles sécurisent les zones, organisent les évacuations, régulent la circulation et l'accès aux secteurs sensibles.



SERVICES DE SECOURS ET DE SANTÉ

Ils prennent en charge les blessés, assurent les soins, le soutien psychologique et le suivi des personnes vulnérables.



ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

Elles apportent écoute, hébergement d'urgence, aide matérielle et soutien humain aux personnes sinistrées.



BARREAU DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Il informe et accompagne les victimes, les aide à comprendre leurs droits et peut les orienter vers une aide juridique ou une représentation adaptée.



ACCÈS AUX DROITS : CDAD ET PARTENAIRES

Ils informent, orientent et accompagnent les personnes dans leurs démarches juridiques et sociales : droits, aides, assurances, procédures.



“

*Face au feu,
la force d'un territoire,
c'est la solidarité
de tous ses acteurs.*

À CHAQUE MOMENT, DES MISSIONS CLÉS



Avant : prévention, information et préparation des moyens.



Pendant : alerte, protection des populations, lutte et secours.



Après : accompagnement des sinistrés, évaluation des dégâts, reconstruction et retour à la normale.

TRAVAILLER ENSEMBLE

La prévention, la protection, l'information et le soutien ne peuvent porter leurs fruits que si chacun connaît son rôle et agit en coordination.



Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts face au feu.

JEUX & QUIZ

*S'informer,
comprendre,
agir ensemble.*

1 VRAI OU FAUX ?



Cochez Vrai ou Faux pour chaque affirmation.

- En cas de fumée, il faut se confiner chez soi. Vrai Faux
- Jeter un mégot par la fenêtre d'une voiture peut déclencher un incendie. Vrai Faux
- Les feux de forêt peuvent se propager très rapidement. Vrai Faux
- Téléphoner au 112 permet d'alerter les secours. Vrai Faux
- On peut se rapprocher d'un feu pour mieux le voir. Vrai Faux

2 MOTS MÊLÉS

Retrouvez les mots cachés dans la grille.

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| P | R | É | V | E | N | T | I | O | N |
| A | L | E | R | T | E | B | X | F | Q |
| F | O | R | Ê | T | Y | U | I | E | P |
| D | P | O | M | P | I | E | R | U | L |
| S | É | C | U | R | I | T | É | K | M |
| N | A | T | U | R | E | V | B | C | D |
| R | I | S | Q | U | E | W | X | Y | Z |
| C | I | T | O | Y | E | N | S | U | G |
| P | R | O | T | É | G | E | R | J | H |
| S | O | L | I | D | A | R | I | T | É |

- FEU • ALERTE • FORÊT • POMPIER
- PRÉVENTION • RISQUE • SOLIDARITÉ
- PROTÉGER • NATURE • SÉCURITÉ • CITOYENS

3 RELIEZ LES BONS RÉFLEXES

Reliez chaque situation au bon réflexe.

- | | |
|--|---|
| • Une fumée épaisse est visible au loin | •  Appelez le 112 et donnez l'alerte. |
| • Vous êtes témoin d'un départ de feu | •  Écoutez les consignes et restez informé. |
| • Vous entendez une alerte à la radio | •  Fermez volets et portes, calfeutrez les ouvertures. |
| • Vous êtes chez vous et le feu approche | •  Éloignez-vous du danger calmement et sans courir. |
| • Vous devez évacuer votre domicile | •  Ne vous approchez pas et ne gênez pas les secours. |

4 MOT MYSTÈRE

Résolvez l'énigme et découvrez le mot mystère.

*Je suis indispensable face au danger,
je commence par "P",
on me prépare à l'avance
et je peux sauver des vies.*

Le mot mystère est :

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| □ | □ | □ | □ | □ | □ | □ | □ | □ | □ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

SOLUTIONS DES JEUX

Corrigés

1 VRAI OU FAUX : LES BONNES RÉPONSES



1. En cas de fumée, il faut se confiner chez soi. **VRAI**
Si les autorités ne demandent pas d'évacuer, il faut se mettre à l'abri et limiter l'entrée de fumée.
2. Jeter un mégot par la fenêtre d'une voiture peut déclencher un incendie. **VRAI**
Un simple mégot peut enflammer une végétation sèche.
3. Les feux de forêt peuvent se propager très rapidement. **VRAI**
Le vent, la sécheresse et le relief accélèrent leur progression.
4. Téléphoner au 112 permet d'alerter les secours. **VRAI**
Le 112 est un numéro d'urgence accessible pour joindre les secours.
5. On peut se rapprocher d'un feu pour mieux le voir. **FAUX**
Il faut rester à distance et ne jamais se mettre en danger.






2 MOTS MÊLÉS : MOTS À TROUVER



| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| P | R | É | V | E | N | T | I | O | N |
| A | L | E | R | T | E | B | X | F | Q |
| F | O | R | Ê | T | Y | U | I | E | P |
| D | P | O | M | P | I | E | R | U | L |
| S | É | C | U | R | I | T | É | K | M |
| N | A | T | U | R | E | V | B | C | D |
| R | I | S | Q | U | E | W | X | Y | Z |
| C | I | T | O | Y | E | N | S | U | G |
| P | R | O | T | É | G | E | R | J | H |
| S | O | L | I | D | A | R | I | T | É |

3 RELIEZ LES BONS RÉFLEXES : CORRECTION



| | | | |
|---|--|---|---|
|  | Une fumée épaisse est visible au loin | → | Appelez le 112 et donnez l'alerte. |
|  | Vous êtes témoin d'un départ de feu | → | Ne vous approchez pas et ne gênez pas les secours. |
|  | Vous entendez une alerte à la radio | → | Écoutez les consignes et restez informé. |
|  | Vous êtes chez vous et le feu approche | → | Fermez volets et portes, calfeutrez les ouvertures. |
|  | Vous devez évacuer votre domicile | → | Éloignez-vous du danger calmement et sans courir. |

4 MOT MYSTÈRE : RÉPONSE



La solution de l'énigme est :

PRÉVENTION



C'est le mot mystère qui répondait à l'énigme.



À RETENIR

Prévenir, alerter rapidement, respecter les consignes et rester à distance du feu sont les bons réflexes essentiels.

CONTACTS UTILES

Des numéros et des interlocuteurs à connaître pour réagir vite, s'informer et être accompagné.

“

*En cas de doute,
un appel peut
tout changer.*



18

POMPIERS

En cas d'incendie
ou de situation
dangereuse.



112

URGENCE
EUROPÉENNE

Numéro d'appel
d'urgence
valable dans toute
l'Union européenne.



114

URGENCE
PAR SMS

Pour les personnes
sourdes ou
malentendantes.



17

POLICE /
GENDARMERIE

Pour signaler une
infraction ou toute
situation nécessitant
l'intervention des
forces de l'ordre.



15

SAMU

Pour obtenir une aide
médicale urgente.



3039

ACCÈS AU DROIT

Des juristes vous
répondent
sur vos droits
et vos démarches.



116 006

FRANCE VICTIMES

Écoute, information
et accompagnement
des victimes d'infractions
et de catastrophes.



SELON
VOTRE SITUATION

Pensez à contacter
votre assurance,
la mairie ou
la préfecture pour
connaître les démarches
adaptées.



RESTEZ INFORMÉ, NE RESTEZ PAS SEUL.

Les informations évoluent rapidement. Référez-vous aux sources officielles et aux sites institutionnels de votre territoire. N'hésitez pas à demander de l'aide : des professionnels, des associations et des bénévoles sont à vos côtés.

“

*Face à l'épreuve, la solidarité
et les droits sont nos meilleurs alliés.*

*Prenez soin de vous
et de vos proches.*



Justice Mag est à vos côtés pour éclairer vos droits
et soutenir vos démarches, aujourd'hui et demain.

Prenez soin de vous.

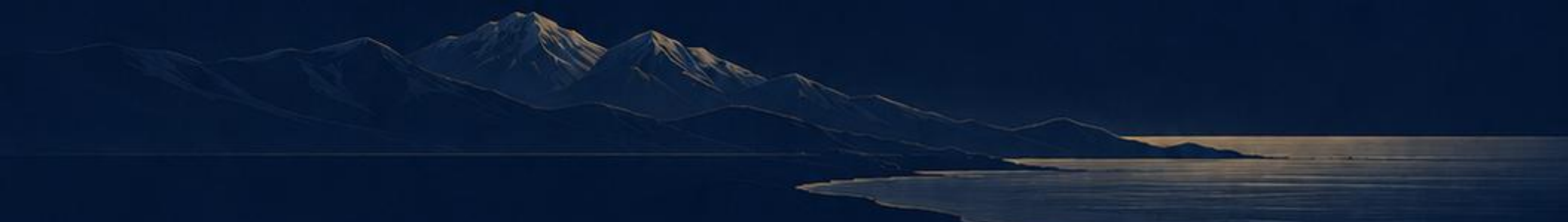
JUSTICE MAG

— LE DROIT AU CŒUR DU QUOTIDIEN —



—
www.cdad66.com
—

— SUIVEZ-NOUS —



Prévenir, c'est protéger.
S'informer, c'est déjà agir.
Prenez soin de vous et de vos proches.

—